# REPUBLIQUE FRANCAISE

# DEPARTEMENT

#### LANDES

### **EXTRAIT DU RE**

Envoyé en préfecture le 30/11/2022 Reçu en préfecture le 30/11/2022

Affiché/Publié le 30/11/2022 **DES DELIBERATI** 

D: 040-214001505-20221129-DEL2022\_075-DE

## CONSEIL MUNIC

# **DE LA COMMUNE DE LEON SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2022**

Nombre de membres afférents au Conseil

19

Nombre de membres en exercice

L'an Deux Mil Vingt Deux et le Vingt Neuf Novembre à 19 h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean MORA, Maire

Nombre de membres ayant

pris part à la délibération :

Date de la Convocation :

Présents: Jean MORA, Jean-Paul TRAYE, Jacques DUCROUX, Dominique LARTIGAU, Michel RAFFIN, François CORDOBES, Martine DUVIGNAC, Francis LABOUDIGUE, Jean-Jacques LARTIGUE, Catherine COMBARIEU, Cécile CASSUTTI, Myriam LALLEMAND, Marjolaine PERNAUT, Delphine DUPRAT, Eric MACQUART, Michel DARREMONT, Muriel LAGORCE, Isabelle BOUCHES

24 Novembre 2022 Date d'affichage :

Absents ayant donné procuration: Mme Sophie GISTAIN-FAUVILLE à Mme Myriam **LALLEMAND** 

Absents:

30 novembre 2022

Secrétaire de séance : Mme Myriam LALLEMAND

Objet de la délibération :

DEL2022075 ouverture poste Adjoint Technique Principal de 2ème classe

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la réussite à l'examen professionnel d'adjoint Technique Principal 2ème classe d'un agent du service Technique de la Commune.

Conformément à l'arrêté des Lignes Directrices de Gestion de la Commune en date du 30 Novembre 2021, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de nommer l'agent sur le grade d'adjoint Technique Principal 2ème Classe.

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale

Vu la loi n° 2019-828 du 6 Août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 21 Novembre 2022,

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, **DECIDE** :

- De créer, à compter du 1er Janvier 2023 :

#### **FILIERE TECHNIQUE**

Adjoint Technique Principal 2ème classe:

Ancien effectif: 3 Nouvel effectif: 4

De fermer à compter du 1er Janvier 2023 :

#### **FILIERE TECHNIQUE**

Adjoint Technique Territorial

Ancien effectif: 14 Nouvel effectif: 13

 De procéder à la vacance d'emploi du grac classe.

Envoyé en préfecture le 30/11/2022 Reçu en préfecture le 30/11/2022 Affiché/Publié le 30/11/2022

De nommer l'agent sur le grade d'adjoint te <u>IP: 1040-214001505-20221129-DEU2022-075-REmps</u> complet à compter du 1er **Janvier 2023** 

De l'autoriser à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait certifié conforme **Le Maire**,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat.la saisine de la juridiction pour se faire par voie dématérialisée via le site www.telerecours.fr

Acte télétransmis électroniquement le :  $N^{\circ}$  identifiant unique :  $N^{\circ}$  enveloppe :